Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.
PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CONSTANTIN Damien M. MAZZUCATO Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENTS : M. FRULIN Philippe, M. CLAVERIE Pierre, Mme BILLY-FALCOU Lise, Mme SKRZYNSKI Arlette.

PROCURATIONS : M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe, Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. CLAVERIE Pierre a donné procuration à Mme LAUER Elodie, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à M. CONSTANTIN Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUNCA Laurent.

N° 202609-70 - OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE MISE À DISPOSITION DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 14 Septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances et Ressources Humaine en date du 21 septembre 2026 ;
Considérant la délibération n° 201409-60 du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 approuvant le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales ;
Considérant la délibération n° 201512-86 du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 approuvant la modification n° 1 du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales ;
Considérant la délibération n° 201611-91 du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 approuvant la modification n° 2 du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales ;
Considérant la délibération n° 202503-37 du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant la modification n° 3 du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales ;
Considérant la délibération n° 202509-77 du Conseil Municipal du 1er septembre 2025 portant modification des conditions de prêt du matériel municipal ;
Considérant la volonté de la Commune d'élargir l'offre de locaux municipaux pouvant être mis à disposition des associations et autres utilisateurs autorisés ;
Considérant qu'il convient, à ce titre, d'intégrer au règlement intérieur de mise à disposition des salles et équipements communaux les deux salles suivantes :

- La salle de la Hountagnère, sis rue du Vignemale à 65500 Vic-en-Bigorre ;
- La salle informatique, située rue Pierre Trouillé à 65500 Vic-en-Bigorre ;
- La Bodega – Bâtiment du Familia, rue de la Halle 65500 Vic-en-Bigorre ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier le règlement intérieur de mise à disposition des salles et équipements communaux afin d'y intégrer ces trois nouveaux locaux ;
Considérant le projet de règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération ;

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : **Approuver** la modification du règlement intérieur de mise à disposition des salles et équipements communaux, intégrant notamment :

- La salle de la Hountagnère, sise rue du Vignemale à Vic-en-Bigorre ;
- La salle informatique, située rue Pierre Trouillé à Vic-en-Bigorre ;
- La Bodega – Bâtiment du Familia, rue de la Halle 65500 Vic-en-Bigorre ;

Article 2 : **Approuver** le règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération.

Article 3 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

Acte rendu exécutoire
065-216504605-20260922-DEL202609-70-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Publié le : 28/09/2026 15:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/80090